

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVIII<sup>e</sup> ANNEE. - N° 23

VENDREDI 20 MARS 2009

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

### SOMMAIRE DU 20 MARS 2009

	Pages
VILLE DE PARIS	
<b>Tarifs</b> d'entrées et fixation du régime d'exonération dans les jardins de la Ville de Paris (Arrêté du 12 mars 2009).....	739
<b>Fin</b> de fonctions et nouvelle nomination au sein du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris (Arrêté du 13 mars 2009).....	740
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris (Direction des Affaires Scolaires) (Arrêté modificatif du 16 mars 2009)...	740
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2009-020 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Faubourg Poissonnière, à Paris 9 <sup>e</sup> (Arrêté du 5 mars 2009).....	741
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2009-021 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Faubourg Poissonnière, à Paris 9 <sup>e</sup> (Arrêté du 9 mars 2009).....	742
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 2/2009-024 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans la rue Laromiguière, à Paris 5 <sup>e</sup> (Arrêté du 10 mars 2009).....	742
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 3/2009-033 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique boulevard de Grenelle, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 11 mars 2009).....	742
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 3/2009-034 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Fondary, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 11 mars 2009).....	743
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 4/2009-008 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans une contre-allée de la place de Barcelone, à Paris 16 <sup>e</sup> (Arrêté du 3 mars 2009).....	743
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2009-014 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant rue de Charenton, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 4 mars 2009).....	744
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2009-015 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, dans une section de la rue Jeanne d'Arc, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 11 mars 2009).....	744
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2009-016 abrogeant l'arrêté municipal n° STV 8/2009-002 du 16 janvier 2009 et instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, dans une section de la rue des Grands Moulins, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 11 mars 2009)....	744
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2009-036 instaurant un sens unique de circulation dans un tronçon de la rue Dulaure, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 12 mars 2009).....	745
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2009-037 modifiant, à titre provisoire, le stationnement dans une voie du 20 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 12 mars 2009).....	745
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2009-038 instaurant un sens unique de circulation dans un tronçon de la rue de la Nouvelle Calédonie, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 12 mars 2009).....	746
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2009-039 modifiant, à titre provisoire, le stationnement dans une voie du 12 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 12 mars 2009).....	746
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2009-040 instaurant une aide à l'achat de cyclomoteurs électriques (Arrêté du 13 mars 2009).....	746
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Affectation d'un administrateur de la Ville de Paris.....	747
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Affectation d'une Sous-Directrice de la Ville de Paris.....	747
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Ouverture d'un examen professionnel pour l'intégration dans le grade d'adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2 <sup>e</sup> classe, spécialité sécurité incendie (F/H) (Arrêté du 12 mars 2009).....	747

<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Ouverture des examens professionnels pour l'accès au corps des professeurs des conservatoires de la Commune de Paris, dans les spécialités danse (discipline : danse classique) et musique (disciplines : formation musicale, accompagnement musique, orgue, formation musicale, hautbois) (Arrêté du 12 mars 2009) .....	748	<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 3 <sup>e</sup> secteur — Modifications de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance — Régie de recettes n° 1444 — Etablissements du 20 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêtés des 26 janvier et février 2009) .....	752
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance (grade d'agent principal de 2 <sup>e</sup> classe) de la Ville de Paris, dans la spécialité accueil et surveillance, ouvert à partir du 17 novembre 2008, pour trente postes .....	748	Annexe : liste des établissements du 20 <sup>e</sup> arrondissement.....	753
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance (grade d'agent principal de 2 <sup>e</sup> classe) de la Ville de Paris, dans la spécialité accueil et surveillance, ouvert à partir du 17 novembre 2008.....	749	Annexe : liste des établissements du 20 <sup>e</sup> arrondissement.....	754
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Résultat à l'issue des épreuves d'admissibilité du concours externe d'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité travaux publics, ouvert à partir du 2 février 2009, pour trois postes.....	749	<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 3 <sup>e</sup> secteur — Arrêté constitutif d'une sous-régie de recettes — Régie de recettes n° 1444 — Sous-régie de recettes n° 137 502 (halte-garderie) et n° 137 601 (halte-crèche) (Arrêté du 9 février 2009) .....	755
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste établie par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisées à participer aux épreuves d'admission du concours interne d'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité travaux publics, ouvert à partir du 2 février 2009, pour cinq postes .....	749	<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> secteurs — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.....	755
<b>Direction de la Jeunesse et des Sports</b> — Etablissements sportifs et balnéaires municipaux — Régie de recettes n° 1026. — Nomination d'un mandataire sous-régisseur de recettes d'établissements balnéaires municipaux .....	749	<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> secteurs — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.....	756
<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 3 <sup>e</sup> secteur — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance — Régie de recettes (recettes n° 1444) — Etablissements du 5 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 17 décembre 2008).....	749	<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 3 <sup>e</sup> secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.....	757
Annexe : liste des établissements du 5 <sup>e</sup> arrondissement.....	750	<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 3 <sup>e</sup> secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre .....	761
<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 3 <sup>e</sup> secteur — Arrêté constitutif d'une sous-régie de recettes — Régie de recettes n° 1444 — Sous-régie de recettes n° 167 103 (mini-crèche collective) et n° 167 501 (halte-garderie) (Arrêté du 7 janvier 2009) .....	750	<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> secteurs — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.....	763
<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 3 <sup>e</sup> secteur — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance — Régie de recettes n° 1444 — Etablissements du 12 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 10 février 2009) .....	751	<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> secteurs — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.....	765
Annexe : liste des établissements du 12 <sup>e</sup> arrondissement.....	751		
		DEPARTEMENT DE PARIS	
		<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Affaires Scolaires) (Arrêté modificatif du 16 mars 2009).....	768
		<b>Retrait</b> d'agrément concernant la structure Petite Enfance type crèche familiale située 15, rue Modigliani, à Paris 15 <sup>e</sup> , anciennement gérée par la Ville (Arrêté du 5 mars 2009).....	769
		<b>Autorisation</b> donnée à l'Association « La Goutte de Lait Saint-Léon » pour le fonctionnement d'un centre de protection maternelle et infantile situé 4, rue Vigée Lebrun, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 5 mars 2009) .....	770
		ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS	
		<b>Arrêté directeur n° 2009-0067 DG</b> portant délégation de la signature du Directeur Général. — (Arrêté modificatif du 12 mars 2009).....	770
		PREFECTURE DE POLICE	
		<b>Arrêté n° 2009-00218</b> modifiant l'arrêté préfectoral n° 98-11187 du 22 juillet 1998 modifié, interdisant l'arrêt des véhicules devant certains établissements (Arrêté du 13 mars 2009).....	771

**Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.....** 771

**Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés abrogeant des arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.....** 771

#### AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Arrêté n° 09-0955 portant nomination de la Présidente et de sa suppléante à la Commission Consultative Paritaire du Titre III du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (Arrêté du 13 mars 2009) ..... 771

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Arrêté n° 09-0956 désignant les représentants de l'administration au sein de la Commission Consultative Paritaire du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (Arrêté du 13 mars 2009)..... 772

**Crédit Municipal de Paris.** — Arrêté n° 4 fixant les tarifs des prêts sur gages applicables à compter du 16 mars 2009 (Arrêté du 13 mars 2009) ..... 772

#### COMMUNICATIONS DIVERSES

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un examen professionnel pour l'intégration dans le grade d'adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2<sup>e</sup> classe, spécialité sécurité incendie (F/H) ..... 773

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'examen professionnels pour l'accès au corps des professeurs des conservatoires de la Commune de Paris (F/H) — spécialité danse : discipline danse classique — spécialité musique : disciplines formation musicale, accompagnement musique, hautbois, orgue..... 773

#### POSTES A POURVOIR

**Direction des Finances.** — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris..... 773

**Direction des Affaires Culturelles.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 773

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 774

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) ..... 774

**Direction des Affaires Scolaires.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 774

**Direction des Affaires Scolaires.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) ..... 775

**Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris.** — Avis de vacance d'un poste d'Ingénieur ou technicien confirmé (F/H), emploi à pourvoir par détachement..... 775

**Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris.** — Avis de vacance d'un poste à pourvoir par détachement, attaché(e) ou S.A. expérimenté(e) (contractuel possible sur C.D.D. d'un an) ..... 776

**Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> arrondissement.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A ou B (F/H) — Assis-tant technique de restauration ..... 776

### VILLE DE PARIS

#### Tarifs d'entrées et fixation du régime d'exonération dans les jardins de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre III et le livre V de sa deuxième partie relative à la commune ;

Vu la délibération du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2006 fixant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006, les tarifs d'entrées dans les jardins payants de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil de Paris DEVE n° 60 des 2 et 3 février 2009 modifiant les droits d'entrée dans certains sites gérés par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ;

Sur la proposition de Mme la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ;

Arrête :

Article premier. — A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'accès à tous les jardins de la Ville de Paris est maintenu gratuit.

Art. 2. — Toutefois lorsque se déroulent des manifestations à caractère exceptionnel, animations, expositions, manifestations, concerts et spectacles (Festivals jazz, classique au vert, spectacles) ; le tarif d'entrée est fixé à :

— Plein tarif : 5 €

— Tarif réduit : 2,50 €.

Ces tarifs sont applicables une heure avant le début des animations et manifestations.

Art. 3. — La carte individuelle d'abonnement instaurée par la délibération du 10 juillet 2006 donnant accès aux sites payants de la D.E.V.E. pendant les périodes d'animations, d'expositions, de manifestations, de concerts et de spectacles (Festivals jazz, classique au vert, spectacles) est maintenue au tarif suivant :

— Plein tarif : 20 €

— Tarif réduit : 10 €.

Art. 4. — Les recettes des tarifs fixés aux articles 2 et 3 ci-dessus, seront constatées au chapitre 70, article 7062, rubrique 823 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

Art. 6. — Le régime d'exonération des droits d'entrée dans les jardins payants de la Ville de Paris est fixé comme suit :

a) La gratuité des droits d'entrée dans les jardins de la Ville de Paris pendant les périodes de manifestations ou d'animations est accordée aux catégories de personnes suivantes :

— Les enfants de moins de 7 ans ;

— Les élèves de l'Ecole du Breuil ;

— Le personnel de la Ville de Paris ;

- Les journalistes ;
- Les mutilés de guerre et leur accompagnateur ;
- Les grands handicapés civils et leur accompagnateur ;
- Les chômeurs ;
- Les bénéficiaires de l'Aide Sociale ;
- Les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion ;
- Les porteurs des cartes Emeraude et Améthyste ;
- Les personnes effectuant une visite guidée avec un conférencier de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ;

- Les enfants des groupes scolaires, des centres de loisirs et des colonies de vacances ainsi qu'à leur accompagnateur pour toutes expositions temporaires payantes à caractère pédagogique.

b) Le tarif réduit est consenti aux catégories ci-après :

- Les jeunes de 7 à 25 ans inclus ;
- Les porteurs de la carte « Famille Nombreuse » ;
- Les porteurs de la carte « Paris famille » ;
- Aux accompagnateurs d'enfants de moins de 7 ans, dans la limite de 2 personnes.

Dans tous les autres cas, le plein tarif est appliqué. Toute disposition contraire est abrogée.

Art. 7. — Les pièces justificatives à présenter à la caisse et aux agents de la surveillance sont les suivantes :

- une pièce d'identité pour les mesures concernant les catégories d'âges ;
- une carte d'étudiant de l'année en cours pour les élèves de l'Ecole du Breuil ;
- une carte professionnelle pour le personnel de la Ville de Paris ;
- une carte de l'ONAC pour les mutilés de guerre et leur accompagnateur ;
- une carte d'invalidité délivrée par la COTOREP pour les grands handicapés civils et leur accompagnateur ;
- un relevé mensuel d'Assédic pour les chômeurs ;
- une attestation de la Mairie pour les bénéficiaires de l'Aide Sociale et du Revenu Minimum d'Insertion ;
- une carte en cours de validité pour les porteurs des cartes Emeraude, Améthyste, Paris Famille, Famille Nombreuse.

Art. 8. — Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2006.

Art. 9. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 10. — La Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copies seront adressées :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service Poursuites et Régies Locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;
- au Directeur des Finances — Bureau F5 — section des recettes ;
- à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement — Service des affaires juridiques et financières — Bureau de la programmation et de l'exécution budgétaires — section de l'exécution budgétaire et des régies ;
- au régisseur des espaces verts et de l'environnement.

Fait à Paris, le 12 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Directrice des Espaces Verts  
et de l'Environnement*  
Ghislaine GEFFROY

## Fin de fonctions et nouvelle nomination au sein du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu les articles L. 514-1 et suivants du Code monétaire et financier, et notamment l'article L. 514-2, 4<sup>e</sup> alinéa ;

Vu les articles R. 514-1 et suivants du Code monétaire et financier, et notamment les articles R. 514-25 et R. 514-27 ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 25 avril 2008 publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » du 6 mai 2008 ;

Arrête :

Article premier. — Il est mis fin aux fonctions de membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris de M. Dominique NOIRE.

Art. 2. — M. Pierre-Louis BRAS est nommé membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris, pour une durée de trois ans.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 mars 2009

Bertrand DELANOË

## Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Affaires Scolaires).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des Services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 29 septembre 2008 fixant l'organisation de la Direction des Affaires Scolaires ;

Vu l'arrêté en date du 29 septembre 2008 déléguant la signature du Maire de Paris à la Directrice des Affaires Scolaires ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté susvisé du 29 septembre 2008 est modifié ainsi qu'il suit :

A l'article 1 :

b) *Substituer* le nom de Mme Marianne de BRUNHOFF, sous-directrice de l'action éducative et périscolaire, à celui de M. Bernard BONNASSIEUX, sous-directeur de l'action éducative et périscolaire.

*Ajouter* au 2<sup>e</sup> paragraphe du b) :

— La signature du Maire est également déléguée, dans les conditions définies à l'alinéa précédent, à M. Claude COQUART, Directeur de projet, pour l'ensemble des arrêtés, actes et décisions préparés par les différents services de la Direction des Affaires Scolaires.

A l'article 3 :

— pour la commission d'ouverture des plis :

*Substituer* le nom de Mme Sabine GIRAUD, attachée principale d'administrations parisiennes, à celui de Mme Martine ROBIN.

— pour la commission de proposition d'attribution et de sélection des candidats en procédure restreinte :

*Substituer* le nom de Mme Sabine GIRAUD, attachée principale d'administrations parisiennes, à celui de Mme Martine ROBIN.

A l'article 4 :

II — Sous-Direction de l'Administration Générale et de la Prévision Scolaire

b) Service des Ressources Humaines :

*Substituer* le nom de M. Olivier BOUCHER, administrateur hors classe, Adjoint au sous-directeur, à celui de Mme Claire CHERIE.

*Ajouter* le 2<sup>e</sup> alinéa suivant :

Mme Fanny AZEMA, attachée principale d'administrations parisiennes, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BOUCHER, pour l'ensemble des arrêtés, actes et décisions relevant de la compétence du service des ressources humaines.

Bureau de gestion des personnels :

*Substituer* le nom de Mme Fanny AZEMA, attachée principale d'administrations parisiennes, à celui de Mme Marine NEUVILLE.

Bureau de la formation des personnels :

*Substituer* le nom de Mme Amandine ROUAH, attachée d'administrations parisiennes, à celui de Mme Dominique NICOLAS.

d) Bureau de la synthèse et de l'exécution budgétaire :

*Substituer* le nom de Mme Sabine GIRAUD, attachée principale d'administrations parisiennes, à celui de Mme Martine ROBIN.

III — Sous-Direction des Ecoles

d) Bureau des moyens de fonctionnement des écoles :

*Supprimer :*

— et en cas d'empêchement M. Vincent ARSAC, attaché d'administrations parisiennes.

IV — Sous-Direction des Etablissements du Second Degré

a) Bureau des affaires générales, juridiques et financières :

*Ajouter* l'alinéa :

4 — votes aux assemblées générales de copropriété ou d'associations syndicales de propriétaires dans le cadre de la représentation de la Commune de Paris et les actes y afférents.

b) Bureau du fonctionnement et de l'équipement :

*Ajouter* à l'alinéa 2, après « arrêtés de subvention aux écoles Boule, Duperré et Estienne » :

— ainsi qu'aux collèges dans le cadre du dispositif « action collégiens ».

c) Bureau des travaux :

*Supprimer* M. Julien SCHIFRES, attaché d'administrations parisiennes.

V — Sous-Direction de l'Action Educative et Périscolaire

b) Bureau des ressources éducatives, périscolaires et humaines :

*Supprimer* Mme Suzanne ROBICHON, attachée principale d'administrations parisiennes.

VI — Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur

a) Bureau de la coordination et des écoles supérieures municipales :

*Ajouter* après M. Jean CAMBOU, attaché :

— principal d'administrations parisiennes.

VII — Circonscription des Affaires Scolaires

*Ajouter*, après le nom de M. Gilles CHEVALIER, attaché d'administrations parisiennes :

— Mme Françoise BALDET, chargée de mission cadre supérieur et M. Marcos MARTINEZ, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

*Ajouter*, après le nom de M. Philippe LEGRAND, secrétaire administratif de classe exceptionnelle :

— M. Dominique KIEFFER, secrétaire des services extérieurs de classe supérieure.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 16 mars 2009

Bertrand DELANOË

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2009-020 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Faubourg Poissonnière, à Paris 9<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux de ravalement de façade doivent être entrepris rue du Faubourg Poissonnière, à Paris 9<sup>e</sup>, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation sur une section de cette voie ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonneront jusqu'au 9 juin 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9<sup>e</sup> arrondissement :

— Faubourg Poissonnière (rue du) : côté pair, au droit du n° 28.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 9 juin 2009 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,  
Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale de Voirie*

Bénédicté PERENNES

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2009-021 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Faubourg Poissonnière, à Paris 9<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux de ravalement de façade doivent être entrepris rue du Faubourg Poissonnière, à Paris 9<sup>e</sup>, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation sur une section de cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent jusqu'au 9 juin 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9<sup>e</sup> arrondissement :

— Faubourg Poissonnière (rue du) : côté impair, en vis-à-vis du n° 128.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 9 juin 2009 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,  
Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale de Voirie*

Bénédicté PERENNES

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2009-024 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans la rue Laromiguière, à Paris 5<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement sur un immeuble sis 6, rue Laromiguière, à Paris 5<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, le stationnement dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront jusqu'au 4 juin 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante de Paris 5<sup>e</sup> arrondissement, jusqu'au 4 juin 2009 inclus :

— Laromiguière (rue), côté pair, à partir du n° 6 sur 20 ml (neutralisation de cinq places de stationnement).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,  
Chef de la 2<sup>e</sup> Section Territoriale*

Bernard LEGUAY

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2009-033 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique boulevard de Grenelle, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'une emprise de chantier privé boulevard de Grenelle, à Paris 15<sup>e</sup>, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent du 20 avril au 1<sup>er</sup> septembre 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15<sup>e</sup> arrondissement :

— Grenelle (boulevard de) : côté impair, au droit des n°s 127 à 129.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 20 avril et jusqu'à la fin des travaux prévue le 1<sup>er</sup> septembre 2009 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,*  
*Chef de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Daniel LE DOUR

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2009-034 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Fondary, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'une emprise de chantier privé rue Fondary, à Paris 15<sup>e</sup>, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui se dérouleront jusqu'au 31 janvier 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15<sup>e</sup> arrondissement :

— Fondary (rue) : côté impair, au droit des n°s 83 à 89.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'à la fin des travaux prévue le 31 janvier 2010 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,*  
*Chef de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Daniel LE DOUR

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 4/2009-008 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans une contre-allée de la place de Barcelone, à Paris 16<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans une contre-allée de la place de Barcelone, à Paris 16<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La place de Barcelone, à Paris 16<sup>e</sup> sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2009 inclus dans la voie suivante du 16<sup>e</sup> arrondissement :

— Barcelone (place de) : côté pair, dans la 1<sup>re</sup> contre-allée.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,*  
*Chef de la 4<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Daniel DECANT

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2009-014 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant rue de Charenton, à Paris 12<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux de la Voirie (entreprise FAYOLLE), rue de Charenton, à Paris 12<sup>e</sup>, il convient d'y interdire, à titre provisoire, le stationnement et de le considérer comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 18 mai au 19 juin 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 18 mai au 19 juin 2009 inclus, dans la voie suivante du 12<sup>e</sup> arrondissement :

— Charenton (rue de), côté impair, au droit du n° 175 (3 places).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,*  
*Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Emmanuel MARTIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2009-015 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, dans une section de la rue Jeanne d'Arc, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de rénovation du réseau de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain nécessitent la mise en sens unique, à titre provisoire, d'une section de la rue Jeanne d'Arc, à Paris 13<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 23 mars au 30 avril 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire sera établi, du 23 mars au 30 avril 2009 inclus, dans la voie suivante du 13<sup>e</sup> arrondissement :

— Jeanne d'Arc (rue) : depuis le boulevard Saint-Marcel, vers et jusqu'au boulevard de l'Hôpital.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,*  
*Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Emmanuel MARTIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2009-016 abrogeant l'arrêté municipal n° STV 8/2009-002 du 16 janvier 2009 et instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, dans une section de la rue des Grands Moulins, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° STV 8/2009-002 du 16 janvier 2009 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation dans une section de la rue des Grands Moulins, à Paris 13<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que la réalisation d'un important chantier de construction d'immeubles nécessite la mise en sens unique, à titre provisoire, d'une section de la rue des Grands Moulins, à Paris 13<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 décembre 2011 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire sera établi, du 1<sup>er</sup> avril 2009 jusqu'au 31 décembre 2011 inclus, dans la voie suivante du 13<sup>e</sup> arrondissement :

— Grands Moulins (rue des) : depuis la rue Cantagrel, vers et jusqu'à l'avenue de France.

Art. 2. — L'arrêté municipal n° STV 8/2009-002 du 16 janvier 2009 susvisé est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,*  
*Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Emmanuel MARTIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2009-036 instaurant un sens unique de circulation dans un tronçon de la rue Dulaure, à Paris 20<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant qu'il importe d'améliorer les conditions de circulation et d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique dans la Capitale ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation du tramway des Maréchaux Est, d'importants travaux de voirie conduisent à modifier provisoirement les règles de circulation dans une voie du 20<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'instaurer un sens unique de circulation dans un tronçon de la rue Dulaure, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation est établi dans la voie suivante du 20<sup>e</sup> arrondissement :

— Dulaure (rue) : depuis la rue Pierre Quillard, vers et jusqu'à la rue Le Vau.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 11 mars 2009 au 31 décembre 2012.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Général,*  
*Chef du Service des Déplacements*  
Patrick LEFEBVRE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2009-037 modifiant, à titre provisoire, le stationnement dans une voie du 20<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2 et L. 2512-13 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux du tramway T3, il convient de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement dans une voie du 20<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'interdire le stationnement dans un tronçon de la rue Dulaure et de le considérer comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 11 mars 2009 au 31 décembre 2012 inclus ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 20<sup>e</sup> arrondissement :

— Dulaure (rue) : côté pair (depuis l'entrée du square, vers et jusqu'à la rue Le Vau) : suppression de 30 places de stationnement ;

— Dulaure (rue) : côté impair (au droit du n° 5 et du n° 7) : suppression de 2 places - soit 10 mètres de stationnement.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 11 mars 2009 au 31 décembre 2012 inclus.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Général,*  
*Chef du Service des Déplacements*  
Patrick LEFEBVRE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2009-038 instaurant un sens unique de circulation dans un tronçon de la rue de la Nouvelle Calédonie, à Paris 12<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant qu'il importe d'améliorer les conditions de circulation et d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique dans la Capitale ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation du tramway des Maréchaux Est, d'importants travaux de voirie conduisent à modifier provisoirement les règles de circulation dans une voie du 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'instaurer un sens unique de circulation dans un tronçon de la rue de la Nouvelle Calédonie, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation est établi dans la voie suivante du 12<sup>e</sup> arrondissement :

— Nouvelle Calédonie (rue de la) : depuis le boulevard Soult, vers et jusqu'à la rue du Général Archinard.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 11 mars 2009 au 31 décembre 2012.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Général,*  
*Chef du Service des Déplacements*  
Patrick LEFEBVRE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2009-039 modifiant, à titre provisoire, le stationnement dans une voie du 12<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2 et L. 2512-13 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux du tramway T3, il convient de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement dans une voie du 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'interdire le stationnement du côté pair de la rue de la Nouvelle Calédonie et de le considérer comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 11 mars 2009 au 31 décembre 2012 inclus ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 12<sup>e</sup> arrondissement :

— Nouvelle Calédonie (rue de la) : côté pair : du boulevard Soult, vers et jusqu'à la rue du Général Archinard : suppression de 90 mètres de stationnement.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 11 mars 2009 au 31 décembre 2012.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Général,*  
*Chef du Service des Déplacements*  
Patrick LEFEBVRE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2009-040 instaurant une aide à l'achat de cyclomoteurs électriques.**

Le Maire de Paris,

Vu les articles L. 1511-2 et L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris DVD 2009-75 du 9 mars 2009, par laquelle M. le Maire de Paris a été autorisé à

subventionner l'achat de cyclomoteurs électriques pour les Parisiens ainsi que les commerçants, artisans et réparateurs implantés à Paris, pour la pratique de leurs activités ;

Vu le règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides *de minimis*, et particulièrement son article 2 intitulé « aides *de minimis* » ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Le dispositif d'aide à l'achat de cyclomoteurs électriques instauré par la délibération susvisée est mis en place pour une durée de 3 ans, à compter du 21 mars 2009.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjointe au Maire  
chargée des Déplacements,  
des Transports et de l'Espace Public*

Annick LEPETIT

#### **Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'un administrateur de la Ville de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date des 2 février 2009 et 11 mars 2009,

M. Marcel TERNER, administrateur hors classe de la Ville de Paris est, à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, affecté au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et désigné en qualité de chef du Service des Ressources Humaines, pour une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, au titre de la mobilité.

#### **Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'une Sous-Directrice de la Ville de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 février 2009,

Il est mis fin, à compter du 7 février 2009, aux fonctions de Sous-Directrice de la Coordination Administrative et Financière à la Direction des Affaires Culturelles, dévolues à Mme Marie-Claire SAINT-JEAN, administratrice hors classe de la Ville de Paris, détachée sur un emploi de Sous-Directeur de la Commune de Paris.

A compter de la même date, Mme Marie-Claire SAINT-JEAN qui est maintenue sur un emploi de Sous-Directeur de la Commune de Paris est rattachée pour sa gestion à la Direction des Ressources Humaines.

Mme Marie-Claire SAINT-JEAN demeure, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

#### **Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un examen professionnel pour l'intégration dans le grade d'adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2<sup>e</sup> classe, spécialité sécurité incendie (F/H).**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 2007-28 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée, fixant les dispositions statutaires applicables au corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 2008-69 des 15, 16 et 17 décembre 2008 fixant la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel pour l'intégration dans le corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage, spécialité sécurité incendie de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Un examen professionnel pour l'intégration dans le grade d'adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2<sup>e</sup> classe, spécialité sécurité incendie (F/H) prévu à l'article 17 de la délibération DRH 2007-28 des 16 et 17 juillet 2007 aura lieu à partir du 22 juin 2009. Le nombre de places offertes est fixé à 64.

Art. 2. — Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires intégrés dans le corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage au 1<sup>er</sup> août 2007 en application de l'article 14 de la délibération DRH 2007-28 des 16 et 17 juillet 2007 susvisée, exerçant les fonctions relevant de la spécialité « sécurité incendie » et titulaires de l'un des titres fixés par l'arrêté du 18 septembre 2008.

Art. 3. — Les dossiers d'inscription pourront être retirés du 6 avril 2009 au 7 mai 2009 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels administratifs et techniques — Pièce 231 — Téléphone : 01 42 76 56 36 ou 01 42 76 76 50 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 mai 2009 - 16 h.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés sur place après le 15 mai 2009, à 16 h, ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 15 mai 2009 (tarif en vigueur, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La désignation des membres du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Sous-Directeur  
chargé des Emplois et des Carrières*  
Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Ouverture des examens professionnels pour l'accès au corps des professeurs des conservatoires de la Commune de Paris, dans les spécialités danse (discipline : danse classique) et musique (disciplines : formation musicale, accompagnement musique, orgue, formation musicale, hautbois).**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération D 154-1° du 13 février 1995 modifiée, notamment par la délibération DRH 34 des 24 et 25 septembre 2001, fixant le statut particulier applicable au corps des professeurs des conservatoires de Paris ;

Vu la délibération DRH 2008-56 des 29 et 30 septembre 2008 fixant la nature des épreuves et des modalités de l'examen professionnel d'accès au corps des professeurs des conservatoires de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Des examens professionnels pour l'accès au corps des professeurs des conservatoires de la Commune de Paris seront ouverts pour 9 postes budgétaires à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009, à Paris ou en proche banlieue, dans les spécialités danse (discipline : danse classique) et musique (disciplines : formation musicale, accompagnement musique, orgue, formation musicale, hautbois).

A titre indicatif, la répartition des postes budgétaires vacants pour l'examen professionnel est fixée comme suite :

Spécialité Danse :

— Discipline danse classique : 1 poste budgétaire.

Spécialité Musique :

— Discipline accompagnement musique : 4 postes budgétaires.

— Discipline orgue : 1 poste budgétaire.

— Discipline formation musicale : 2 postes budgétaires.

— Discipline hautbois : 1 poste budgétaire.

Art. 2. — Peuvent faire acte de candidature les assistant(e)s spécialisé(e)s d'enseignement artistiques des conservatoires ayant 10 ans de services effectifs accomplis dans le corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique ; les services de non-titulaires ou de vacataires sont exclus des services effectifs.

Art. 3. — Les dossiers d'inscription peuvent être retirés ou demandés du 24 avril 2009 au 29 mai 2009 à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels de l'enfance, de la santé, sociaux et de sécurité — Bureau 355 — Téléphone : 01 42 76 40 39 ou 78 89 ou 49 84 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à cet examen professionnel et délivrés par la Ville de Paris.

Les dossiers sont adressés par voie postale à l'adresse ci-dessus ou remis en main propre au bureau 355.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés le 29 mai 2009, après 17 h, ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 29 mai 2009 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La désignation des jurys par spécialité et par discipline sera effectuée par des arrêtés ultérieurs.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières*

Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance (grade d'agent principal de 2<sup>e</sup> classe) de la Ville de Paris, dans la spécialité accueil et surveillance, ouvert à partir du 17 novembre 2008, pour trente postes.**

- 1 — M. ROQUET Arnaud
- 2 — Mme AMIRI Sihem
- 3 — M. KHERRAKI Khalid
- 4 — Mlle BELLONI Marie Juliette
- 5 — M. FREULON Michel
- 6 — M. PHEMIUS Robert
- 7 — M. HANNA Hany
- 8 — Mlle AYDEMIR Nil
- 9 — Mlle LE POUPON Audrey
- 10 — M. PELET Loïc
- 11 — M. CHEIKH M HAMED Ziad
- 12 — M. KACHROUD Haouès
- 13 — Mme ROSA Gabriella
- 14 — Mlle GALLIEN Isabelle
- 15 — Mlle SUBERBIE Christelle
- 16 — Mme DUBREUIL Catherine
- 17 — M. JARNO Christophe
- 18 — M. RENAULT Gaëtan
- 19 — M. KHODJA Eric
- 20 — Mlle DE GREEF Alexandra
- 21 — Mlle GIVEL Géraldine
- 22 — Mme VOGEL-PASSIMA Maphyra
- 23 — M. NGUYEN Thanh Luu
- 24 — M. ALI DAMIR Aziri
- 25 — M. HUMBLOT-VAN DAM HUMBLOT Olivier
- 26 — Mme ZELTER Monique
- 27 — Mme MOREAU Monique

28 — Mme PRIMAUX Deborah

29 — M. SELLAT Rani

30 — Mme LE CLEACH Julie.

Arrête la présente liste à 30 (trente) noms.

Fait à Paris, le 9 mars 2009

*Le Président du Jury*

Jean-Michel LARNAUDIE

**Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance (grade d'agent principal de 2<sup>e</sup> classe) de la Ville de Paris, dans la spécialité accueil et surveillance, ouvert à partir du 17 novembre 2008,**

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

1 — M. DURAND Christophe

2 — M. MAHIEUX Hervé

3 — M. BOLLETTINO Vito

4 — Mme YAGOUNI-GERARD Carole

5 — Mlle VU DINH Valérie

6 — M. DAVID Aurélien

7 — Mlle DIAWARA Faune

8 — M. BELLEAU Fabrice

9 — M. OURABAH Ahmed

10 — M. PELLARDI Guillaume

11 — M. SOREL Michel

12 — M. BAILLI Zinar

13 — M. GUELLE Landry

14 — M. APPARICIO Thierry

15 — M. VALMY Mike.

Arrête la présente liste à 15 (quinze) noms.

Fait à Paris, le 9 mars 2009

*Le Président du Jury*

Jean-Michel LARNAUDIE

**Direction des Ressources Humaines. — Résultat à l'issue des épreuves d'admissibilité du concours externe d'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité travaux publics, ouvert à partir du 2 février 2009, pour trois postes.**

Aucun(e) candidat(e) convoqué(e) aux épreuves d'admissibilité ne s'étant présenté(e) à ces épreuves, il n'y a pas de candidat(e) déclaré(e) admissible.

Fait à Paris, le 12 mars 2009

*Le Président du Jury*

Jean-Louis LECA

**Direction des Ressources Humaines. — Liste établie par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisées à participer aux épreuves d'admission du concours interne d'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité travaux publics, ouvert à partir du 2 février 2009, pour cinq postes.**

1 — Mlle BARLARO Béatrice

2 — M. BIRE Alexandre

3 — M. ECKHARTER Yann

4 — M. LAGOURGUE Mathieu

5 — M. LANOE Laurent

6 — M. LEJEUNE Julien

7 — M. ROUXEL Alban

8 — M. VIBET Guillaume.

Arrête la présente liste à 8 (huit) noms.

Fait à Paris, le 12 mars 2009

*Le Président du Jury*

Jean-Louis LECA

**Direction de la Jeunesse et des Sports — Etablissements sportifs et balnéaires municipaux — Régie de recettes n° 1026. — Nomination d'un mandataire sous-régisseur de recettes d'établissements balnéaires municipaux.**

Par arrêtés du Maire de Paris :

Est nommé mandataire sous-régisseur auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports, Service des Affaires Juridiques et Financières, établissements balnéaires municipaux, la personne ci-après nommée, à compter de la date ci-dessous :

M. DUPIRE Philippe, ADJT ADM. 1<sup>re</sup> classe, arrêté en date du 18 février 2009.

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3<sup>e</sup> secteur — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance — Régie de recettes (recettes n° 1444) — Etablissements du 5<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 22 mai 2008 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 3<sup>e</sup> secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 9 juin 2008 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison du changement d'adresse de la crèche familiale 38, rue Poliveau, à Paris 5<sup>e</sup>, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 26 novembre 2008 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 9 juin 2008 modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (3<sup>e</sup> secteur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant les établissements du 5<sup>e</sup> arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». »

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris - Bureau du contrôle de légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;

— au Directeur des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance - Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés ;

— au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 17 décembre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*La Sous Directrice de la Petite Enfance*

Sylvie MAZOYER

**Annexe : liste des établissements  
du 5<sup>e</sup> arrondissement**

N° de la sous-régie Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
050101 Crèche collective	7, rue des Lyonnais	01 45 87 26 52	610
050102 Crèche collective	10, rue Saint-Médard	01 55 43 29 45	610
050103 Crèche collective	11, rue Censier	01 43 36 06 61	610
050104 Crèche collective	6/12, rue des Prêtres Saint-Séverin	01 43 25 41 51	610
050105 Crèche collective	88 ter, boulevard du Port Royal (4 <sup>e</sup> étage)	01 43 25 73 82	610
050106 Crèche collective	88 ter, boulevard du Port Royal (3 <sup>e</sup> étage)	01 43 25 73 55	610

050107 Crèche collective	4, rue Jean Calvin	01 43 36 32 37	610
050108 Crèche collective	9/11, rue Valette	01 56 81 28 20	610
050109 Crèche collective	30, rue Poliveau	01 43 36 01 60	610
050110 Crèche collective	39 bis, rue Poliveau	01 45 87 61 87	610
050111 Crèche collective	48, rue Lacépède	01 43 37 44 76	610
050112 Mini-crèche collective	5, rue de l'Épée de Bois	01 43 31 39 07	230
<b>050201 Crèche familiale</b>	<b>2, rue Larrey</b>	<b>01 43 36 01 86</b>	<b>610</b>
050502 Halte-garderie	52, rue Lacépède	01 56 24 04 40	530
050503 Halte-garderie	40, rue Pierre Nicole	01 56 81 02 20	530
050504 Halte-garderie	2, rue Larrey	01 47 07 64 70	530
050505 Halte-garderie	5/7, rue Georges Desplas	01 47 07 41 84	530

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3<sup>e</sup> secteur — Arrêté constitutif d'une sous-régie de recettes — Régie de recettes n° 1444 — Sous-régie de recettes n° 167 103 (mini-crèche collective) et n° 167 501 (halte-garderie).**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 22 mai 2008 instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 3<sup>e</sup> secteur, une régie de recettes en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu le marché de prestations de service n° 08.36 021 passé le 29 juillet 2008 avec la société CRESCENDO pour l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de Petite Enfance de type mini-crèche collective et halte-garderie situées au 8, rue d'Ankara, à Paris 16<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il convient, dans le cadre du marché susvisé, de procéder à la création d'une sous-régie de recettes à la mini-crèche collective et à la halte-garderie situées au 8, rue d'Ankara, à Paris 16<sup>e</sup> pour l'encaissement des participations familiales ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2008 ;

Arrête :

Article premier. — A compter du 7 janvier 2009, est instituée une sous-régie de recettes auprès du Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux, Sous-Direction de la Petite Enfance, Direction des Familles et de la Petite Enfance, Ville de Paris.

Art. 2. — Cette sous-régie est installée à la mini-crèche collective et à la halte-garderie situées au 8, rue d'Ankara, à Paris 16<sup>e</sup> (Téléphone : 01 45 25 67 07) gérée par la société CRESCENDO.

Art. 3. — La sous-régie encaisse les produits suivants imputés comme suit au budget de fonctionnement de la Ville de Paris :

— participations familiales pour l'accueil de la petite enfance dans la crèche collective.

Nature 7066 : Redevances et droits des services à caractère social.

Sous-fonction 64 : crèches et garderies.

Art. 4. — Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire ;
- chèque bancaire ou assimilé ;
- prélèvement automatique ;
- chèque emploi-service universel.

Art. 5. — Le montant maximum de l'encaisse en numéraire que le sous-régisseur est autorisé à conserver est fixé à sept cent soixante euros (760 €).

Art. 6. — Le sous-régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5 et au moins une fois par semaine selon les modalités suivantes : versement à la trésorerie la plus proche sur le compte de dépôt de fonds au Trésor du régisseur.

Les chèques devront être remis au régisseur dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Art. 7. — Le sous-régisseur devra se présenter au moins une fois par mois à la régie pour faire viser ses pièces de recettes.

Art. 8. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». »

Art. 9. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris - Bureau du contrôle de légalité ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;
- au Directeur des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;
- à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance - Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux ;
- au régisseur intéressé ;
- au mandataire suppléant intéressé ;
- au Président de la société CRESCENDO ;
- au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 7 janvier 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Sous-Directrice de la Petite Enfance*  
Sylvie MAZOYER

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3<sup>e</sup> secteur — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance — Régie de recettes n° 1444 — Etablissements du 12<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 22 mai 2008 instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 3<sup>e</sup> secteur, une régie de recettes en vue d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 9 juin 2008 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la crèche collective 11, rue Villiot, à Paris 12<sup>e</sup>, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 20 janvier 2009 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé 9 juin 2008 modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (3<sup>e</sup> secteur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant les établissements du 12<sup>e</sup> arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». »

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris - Bureau du contrôle de légalité ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur 75002 Paris ;
- au Directeur des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;
- à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance - Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux ;
- au régisseur intéressé ;
- au mandataire suppléant intéressé ;
- au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 10 février 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Sous-Directrice de la Petite Enfance*  
Sylvie MAZOYER

**Annexe : liste des établissements du 12<sup>e</sup> arrondissement**

N°de la sous-régie Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
120101 Crèche collective	11 bis, rue Edouard Robert	01 43 43 20 28	610
120102 Crèche collective	14/16, rue Pierre Bourdan	01 46 28 59 62	610

120103 Crèche collective	38, quai de la Rapée	01 46 28 59 61	610
120104 Crèche collective	295, rue de Charenton	01 49 28 54 30	610
120105 Crèche collective	61/63, rue du Rendez-Vous	01 49 28 52 80	610
120106 Crèche collective	6, rue Eugénie Eboué	01 43 46 67 09	610
120107 Crèche collective	17, rue Lamblardie	01 43 07 38 03	610
120108 Crèche collective	6, rue des Jardiniers	01 43 41 35 35	610
120109 Crèche collective	43, rue de Picpus	01 43 41 39 10	610
120110 Crèche collective	4, rue Marie Laurencin	01 43 41 17 69	610
120111 Mini-crèche collective	4, rue de Toul	01 43 44 91 00	230
120112 Crèche collective	8, place du Bataillon du Pacifique (1 <sup>er</sup> étage)	01 53 18 26 00	610
120113 Crèche collective	72, avenue Daumesnil	01 49 28 51 51	610
120114 Crèche collective	8, place du Bataillon du Pacifique (2 <sup>e</sup> étage)	01 53 18 27 23	610
120116 Crèche collective	7, rue de Cotte	01 44 73 03 78	610
120117 Crèche collective	27, rue de Pommard	01 49 28 56 25	610
120118 Crèche collective	18, rue Maï et Georges Politzer	01 44 73 84 85	610
120119 Mini-crèche collective	49, rue François Truffaut	01 55 78 25 70	230
120120 Crèche collective	33, rue Montgallet	01 44 68 95 80	610
120121 Crèche collective	4, impasse Druinot	01 44 75 46 55	610
120122 Crèche collective	16 bis, avenue de Saint-Mandé	01 44 75 70 85	610
<b>120123 Crèche collective</b>	<b>11, rue Villiot</b>	<b>01 43 73 80 20</b>	<b>610</b>
120201 Crèche familiale	43/45, rue de Picpus	01 43 41 57 11	610
120501 Halte-garderie	72, rue Claude Decaen	01 43 07 83 37	530
120502 Halte-garderie	43, rue de Picpus	01 43 47 13 14	530
120503 Halte-garderie	5, rue Paul Dukas	01 44 68 83 25	530
120504 Halte-garderie	130, avenue Daumesnil	01 44 68 13 61	530
120505 Halte-garderie	11 bis, rue Edouard Robert, impasse Tourneux	01 53 33 51 85	530
120701 Jardin d'enfants OPAC	16, rue Edouard Robert	01 46 28 20 93	460

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3<sup>e</sup> secteur — Modifications de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance — Régie de recettes n° 1444 — Etablissements du 20<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 22 mai 2008 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 3<sup>e</sup> secteur, une régie de recettes en vue d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 9 juin 2008 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la crèche collective 8, rue des Lyanes, à Paris 20<sup>e</sup>, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 20<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 12 janvier 2009 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 9 juin 2008 modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (3<sup>e</sup> secteur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant les établissements du 20<sup>e</sup> arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». »

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris - Bureau du contrôle de légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94 rue Réaumur, 75002 Paris ;

— au Directeur des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance - Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux ;

— au régisseur intéressé ;

— au mandataire suppléant intéressé ;

— au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 26 janvier 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*La Sous-Directrice de la Petite Enfance*

Sylvie MAZOYER

**Annexe : liste des établissements  
du 20<sup>e</sup> arrondissement**

N° de la sous-régie Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
200101 Crèche collective	11, rue Mendelssohn	01 43 70 83 31	610
200102 Crèche collective	107, rue de Lagny	01 43 72 00 51	610
200103 Crèche collective	83, rue des Amandiers	01 47 97 00 35	610
200104 Crèche collective	14, rue de Noisy le Sec	01 43 64 61 71	610
200105 Crèche collective	144, rue des Pyrénées	01 53 27 60 50	610
200106 Crèche collective	79, rue de la Réunion	01 43 70 45 25	610
200107 Crèche collective	211, avenue Gambetta	01 43 61 71 44	610
200108 Crèche collective	8, rue des Couronnes	01 43 66 92 56	610
200109 Crèche collective	147/149, boulevard Davout	01 43 61 29 59	610
200110 Crèche collective	7, rue de la Mare	01 43 66 66 77	610
200111 Crèche collective	47, rue du Télégraphe	01 58 53 56 10	610
200112 Crèche collective	38, rue des Rigoles	01 47 97 13 17	610
200113 Crèche collective	40, rue Piat	01 47 97 04 18	610
200114 Crèche collective	82, rue des Orteaux	01 58 39 35 95	610
200115 Crèche collective	8, villa Saint-Fargeau	01 44 62 69 60	610
200116 Mini-crèche collective	4, passage Duris	01 43 49 58 52	230
200202 Crèche familiale			610
200117 Crèche collective	19 bis, rue Pelleport	01 43 64 28 32	610
200118 Mini-crèche collective	30, rue Joseph Python	01 43 61 90 78	230
200119 Crèche collective	7, impasse Monplaisir	01 43 66 92 24	610
200120 Crèche collective	10/12/14, passage Dagorno	01 58 39 36 40	610
200121 Crèche collective	79, rue de Pixérécourt	01 40 33 86 30	610
200122 Crèche collective	63 quater, rue d'Avron	01 44 64 85 50	610
200123 Crèche collective	130, boulevard de Ménilmontand	01 58 53 50 55	610
<b>200124 Crèche collective</b>	<b>8, rue des Lyanes</b>	<b>01 40 32 40 90</b>	<b>610</b>
200201 Crèche familiale	16, rue de Noisy le Sec	01 43 64 68 68	610
200204 Crèche familiale	3, rue Reynaldo Hahn	01 58 39 36 10	610
200501 Halte-garderie			530

200451 Jardin d'enfants maternel	31, rue du Retrait	01 40 33 50 90	610
200502 Halte-garderie	31, rue du Retrait	01 40 33 50 95	530
200503 Halte-garderie	3/5, cité Aubry	01 55 25 25 35	530
200504 Halte-garderie	40 bis, rue des Maraîchers	01 40 09 66 50	530
200505 Halte-garderie	26, rue des Balkans	01 46 59 40 40	530
200506 Halte-garderie	32, rue Alphonse Penaud	01 40 32 45 54	530
200507 Halte-garderie	9, passage des Tourelles	01 40 32 49 65	530
200508 Halte-garderie	86 bis, rue de la Mare	01 58 53 58 05	530
200701 Jardin d'enfants OPAC	28, rue Hélène Jakubowicz	01 46 36 74 37	460
200702 Jardin d'enfants OPAC	3, rue Victor Dejeante	01 43 61 17 86	460
200703 Jardin d'enfants OPAC	8, rue Félix Terrier	01 43 71 56 20	460
200704 Jardin d'enfants OPAC	6, rue Schubert	01 43 73 54 37	460

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 22 mai 2008 instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 3<sup>e</sup> secteur, une régie de recettes en vue d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 9 juin 2008 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la halte-garderie 20, rue Malte Brun, à Paris 20<sup>e</sup>, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 20<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 21 janvier 2009 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 9 juin 2008 modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (3<sup>e</sup> sec-

teur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant les établissements du 20<sup>e</sup> arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». »

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris - Bureau du contrôle de légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;

— au Directeur des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance - Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux ;

— au régisseur intéressé ;

— au mandataire suppléant intéressé ;

— au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 10 février 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*La Sous-Directrice de la Petite Enfance*

Sylvie MAZOYER

**Annexe : liste des établissements  
du 20<sup>e</sup> arrondissement**

N° de la sous-régie Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
200101 Crèche collective	11, rue Mendelssohn	01 43 70 83 31	610
200102 Crèche collective	107, rue de Lagny	01 43 72 00 51	610
200103 Crèche collective	83, rue des Amandiers	01 47 97 00 35	610
200104 Crèche collective	14, rue de Noisy le Sec	01 43 64 61 71	610
200105 Crèche collective	144, rue des Pyrénées	01 53 27 60 50	610
200106 Crèche collective	79, rue de la Réunion	01 43 70 45 25	610
200107 Crèche collective	211, avenue Gambetta	01 43 61 71 44	610
200108 Crèche collective	8, rue des Couronnes	01 43 66 92 56	610
200109 Crèche collective	147/149, boulevard Davout	01 43 61 29 59	610
200110 Crèche collective	7, rue de la Mare	01 43 66 66 77	610
200111 Crèche collective	47, rue du Télégraphe	01 58 53 56 10	610
200112 Crèche collective	38, rue des Rigoles	01 47 97 13 17	610
200113 Crèche collective	40, rue Piat	01 47 97 04 18	610
200114 Crèche collective	82, rue des Orteaux	01 58 39 35 95	610
200115 Crèche collective	8, villa Saint-Fargeau	01 44 62 69 60	610

200116 Mini-crèche collective	4, passage Duris	01 43 49 58 52	230
200202 Crèche familiale			610
200117 Crèche collective	19 bis, rue Pelleport	01 43 64 28 32	610
200118 Mini-crèche collective	30, rue Joseph Python	01 43 61 90 78	230
200119 Crèche collective	7, impasse Monplaisir	01 43 66 92 24	610
200120 Crèche collective	10/12/14, passage Dagorno	01 58 39 36 40	610
200121 Crèche collective	79, rue de Pixérécourt	01 40 33 86 30	610
200122 Crèche collective	63 quater, rue d'Avron	01 44 64 85 50	610
200123 Crèche collective	130, boulevard de Ménilmontant	01 58 53 50 55	610
200124 Crèche collective	8, rue des Lyanes	01 40 32 40 90	610
200201 Crèche familiale	16, rue de Noisy le Sec	01 43 64 68 68	610
200204 Crèche familiale	3, rue Reynaldo Hahn	01 58 39 36 10	610
200501 Halte-garderie			530
200451 Jardin d'enfants maternel	31, rue du Retrait	01 40 33 50 90	610
200502 Halte-garderie	31, rue du Retrait	01 40 33 50 95	530
200503 Halte-garderie	3/5, cité Aubry	01 55 25 25 35	530
200504 Halte-garderie	40 bis, rue des Maraîchers	01 40 09 66 50	530
200505 Halte-garderie	26, rue des Balkans	01 46 59 40 40	530
200506 Halte-garderie	32, rue Alphonse Penaud		530
200507 Halte-garderie	9, passage des Tourelles	01 40 32 49 65	530
200508 Halte-garderie	86 bis, rue de la Mare	01 58 53 58 05	530
<b>200509 Halte-garderie</b>	<b>20, rue Malte Brun</b>	<b>01 58 53 57 75</b>	<b>530</b>
200701 Jardin d'enfants OPAC	28, rue Hélène Jakubowicz	01 46 36 74 37	460
200702 Jardin d'enfants OPAC	3, rue Victor Dejeante	01 43 61 17 86	460
200703 Jardin d'enfants OPAC	8, rue Félix Terrier	01 43 71 56 20	460
200704 Jardin d'enfants OPAC	6, rue Schubert	01 43 73 54 37	460

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3<sup>e</sup> secteur — Arrêté constitutif d'une sous-régie de recettes — Régie de recettes n° 1444 — Sous-régie de recettes n° 137 502 (halte-garderie) et n° 137 601 (halte-crèche).**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 22 mai 2008 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 3<sup>e</sup> secteur, une régie de recettes en vue d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu le marché de prestations de service n° 08.36 014 passé le 30 juin 2008 avec la société CRESCENDO pour l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de Petite Enfance de type halte-garderie et halte-crèche situées au 37, rue Vergniaud, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il convient, dans le cadre du marché susvisé, de procéder à la création d'une sous-régie de recettes à la halte-garderie et à la halte-crèche situées au 37, rue Vergniaud, à Paris 13<sup>e</sup> pour l'encaissement des participations familiales ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 4 février 2009 ;

Arrête :

Article premier. — A compter du 9 février 2009, est instituée une sous-régie de recettes auprès du Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux, Sous-Direction de la Petite Enfance, Direction des Familles et de la Petite Enfance, Ville de Paris.

Art. 2. — Cette sous-régie est installée à la halte-garderie et à la halte-crèche situées au 37, rue Vergniaud, à Paris 13<sup>e</sup> (Téléphone : 01 44 16 86 90) gérée par la société CRESCENDO.

Art. 3. — La sous-régie encaisse les produits suivants imputés comme suit au budget de fonctionnement de la Ville de Paris :

— participations familiales pour l'accueil de la Petite Enfance dans la crèche collective.

Nature 7066 : Redevances et droits des services à caractère social.

Sous-fonction 64 : crèches et garderies.

Art. 4. — Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire ;
- chèque bancaire ou assimilé ;
- prélèvement automatique ;
- chèque emploi service universel.

Art. 5. — Le montant maximum de l'encaisse en numéraire que le sous-régisseur est autorisé à conserver est fixé à mille cent quarante euros (1 140 €) soit cinq trente euros (530 €) pour la halte-garderie et six cent dix euros (610 €) pour la halte-crèche.

Art. 6. — Le sous-régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5 et au moins une fois par semaine selon les modalités suivantes : versement à la trésorerie la plus proche sur le compte de dépôt de fonds au Trésor du régisseur.

Les chèques devront être remis au régisseur dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Art. 7. — Le sous-régisseur devra se présenter au moins une fois par mois à la régie pour faire viser ses pièces de recettes.

Art. 8. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». »

Art. 9. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris - Bureau du contrôle de légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;

— au Directeur des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance - Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux ;

— au régisseur intéressé ;

— au mandataire suppléant intéressé ;

— au Président de la société CRESCENDO ;

— au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 9 février 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*La Sous-Directrice de la Petite Enfance*

Sylvie MAZOYER

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secteurs — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme PERRIER Valérie, directrice pour la société Maison Bleue, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 2<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme LEMEUNIER LESPAGNOL Michèle, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme BELLAN Martine, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mlle GINESTAR Elisabeth, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme ALZY Hélène, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mlle ROOFTHOFT Frédérique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes

et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme CHAPELIER Marie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mlle SCHAEFFER Stéphanie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance), pour la crèche collective à Paris 15<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme DEJY-DESBIOLLES Véronique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 1<sup>er</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme PERRIER Valérie, directrice pour la société Maison Bleue, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 2<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme LEMEUNIER LESPAGNOL Michèle, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme ROSE Annick, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 6<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mlle ROOFTHOFT Frédérique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme BARDOUT Céline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme MANIER CLOAREC Aline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme CHAPELIER Marie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme ATAYI Grâce, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 18<sup>e</sup>.

### **Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secteurs — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme LEROY Blandine, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 4<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme HORVATH Chiham, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 4<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme CANTAREL Sylvie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 6<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme BASQUIN Magali, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 7<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mlle BORGEL Aurélie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 9<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme OLESZKIEWICZ Christine, auxiliaire principale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 9<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme LE MARRE Nelly, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme METRIAU Evelynne, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 12<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mlle GIRARD Hélène, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 12<sup>e</sup> en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme BONTE Corinne, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et

d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme CHAOUI BOUDGHANE Violène, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme BOUIBED Mariama, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme LEROY Blandine, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 4<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mlle PESCHOT Marie-Rose, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et la halte-garderie à Paris 4<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme CANTAREL Sylvie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 6<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme BASQUIN Magali, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 7<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mlle BORGEL Aurélie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 9<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme OLESZKIEWICZ Christine, auxiliaire principale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 9<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme METRIAU Evelyne, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mlle GIRARD Hélène, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à

Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme ROMEU Josèphe, auxiliaire de puériculture principale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 mars 2009, Mme BONTE Corinne, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

### **Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3<sup>e</sup> secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme ROYER Anne-Marie, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 3<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme POIRIER Bernadette, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 4<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme HAMM Sandrine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et la halte-garderie à Paris 4<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme DRACH Carole, éducatrice chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 4<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mme PEROTTINO Thérèse, puéricultrice classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mme DUPUICH Anne-Marie, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mlle FRIGOT Marie-Claire, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme NGUYEN CAO Colette, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mme BRUEDER Juana, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme LANG Marguerite, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 6<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme PINAULT Odile, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 6<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 février 2009, Mme BESARD Joëlle, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 7<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mlle FOUCART Sabine, éducatrice chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 8<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme GORDON Axelle, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme COLON Eliane, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme MANCEL Joëlle, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mlle YZIQUEL Laure, infirmière pour, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie et la halte-crèche à Paris 9<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 février 2009, Mlle BANAL Stéphanie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 10<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 février 2009, Mme SEROUART Marie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 10<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme JAEG Lydia, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 10<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme AGBANAVOR Régine, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective à Paris 10<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme GALON Liliane, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 10<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mlle MARAINE Valérie, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective et la crèche familiale à Paris 11<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme MITELMAN Catherine, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mlle SCHUTZ Florence, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme DAMASE Huguette, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mme FILLON Evelyne, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme DUPONT Chantal, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme JOUAN-PETIT Agnès, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mlle BEYNIER Nathalie, puéricultrice classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme DOUYERE Sophie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme CHATELAIN Annie, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme COTEL Marie-Stella, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme PIERQUET Hélène, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme ZIGNANI Michèle, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mlle RUBIO Laurence, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme PORTAL Muriel, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mme COSSERON Claudine, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme BERTHIER Laurence, éducatrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme GIRAULT Dominique, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mlle ROSSIGNOL Caroline, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mlle GOSSELIN Sonia, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie et la halte-crèche à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme LANGLOIS Corinne, infirmière puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme BERNARD Bernadette, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme MAILLOT Sylvie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective et la crèche familiale à Paris 15<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme PORTAFAX Marie-Antoinette, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mme CHARDONNET Céline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mlle BELLABAS Lahrma, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 15<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mlle BELLABAS Lahrma, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour l'antenne de la crèche familiale à Paris 15<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme MANIANGA BAKELE Jacqueline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 16<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mlle MEROT Florence, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective et la halte-garderie à Paris 16<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 novembre 2008, Mme KAROUBI Brigitte, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 novembre 2008, Mme DE LAROCQUE-LATOUR Muriel-Anne, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme AUBERT-CRAMOISY Florence, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mme BOUHROUR Béatrice, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 17<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme GAZEAU Marie-Noëlle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants à Paris 17<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mlle ZERDOUN Johanna, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme LENOIR Véronique, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme ROLAND Geneviève, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme DUSSAUCHOY Claudie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 18<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 février 2009, Mlle VALAGER Odile, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 décembre 2008, Mme ILLOUS Marthe, puéricultrice de classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mme MASURE Rénata, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mme FANTODJI Françoise, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme LIBANY-CARLOSSE Dominique, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme OUTAHAR Nadia, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective et la halte-garderie à Paris 19<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme LELION Myriam, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme JARRAUD Monique, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants à Paris 19<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 novembre 2008, Mme NICOLSON Ketty, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants à Paris 19<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 17 décembre 2008, Mme LA CASA Sylvie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 19<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 17 décembre 2008, Mme MARZIO Sylvie-Anne, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 19<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme BARTH Christiane, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme PEREIRA DE CASTRO Térésa, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme JEAN-BAPTISTE Marielle, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 février 2009, Mme LE GARS Valérie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme ARNOULT Hélène, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mme SAINT-MAXIMIN Chantal, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 décembre 2008, Mme MAURESMO Dominique, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 décembre 2008, Mme MORON Madeleine, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 20<sup>e</sup>.

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3<sup>e</sup> secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 février 2009, Mme BENCHADI Bernadette, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 1<sup>er</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme FRANZETTI Anne, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 2<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mlle LAINE Maud, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 4<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, M. LUZY Pierre, éducateur de jeunes enfants, est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 4<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mlle HUSSON Corinne, secrétaire médicale et sociale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 5<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 février 2009, Mlle POTTIER Christine, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 5<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mlle LABROSSE Carole, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 5<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mlle BOUTINOT Marie, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 6<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mme LALIQUÉ Isabelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 6<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme GRANGE Marie-Christine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et

la crèche familiale à Paris 7<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 février 2009, Mlle PICHOT Armelle, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 7<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 février 2009, Mlle GAULTIER DE CARVILLE Marie-Edith, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 8<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme MORVAN Nathalie, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 février 2009, Mme MASSOT Michelle, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mlle BOCHEREAU Chantal, agent de service intérieur, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective à Paris 10<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mlle BUGUET Maud, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mlle PEZIN Evelyne, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme BRANGIER Isabelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 11<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mlle LECACHEUR Sylvie, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 11<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 février 2009, Mme LAMBRON Nathalie, auxiliaire de puériculture principale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mlle BERTRAND Chantal, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme MARTIN Mélanie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme RAMARIAVELO Virginie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 février 2009, Mme GAZANION Anne-Marie, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme GRILLET Florence, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme GONCALVES Marie-Grâce, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mme MIOSSÉ Corinne, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mlle LAFOND Marie-Eve, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin maternel à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 10 février 2009, Mlle HUART Sandra, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme BROUARD Brigitte, auxiliaire de puériculture chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mlle ZEKHNINI Nadia, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mlle ROSSI Isabelle, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mlle LAMOULEN Emilie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 15<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mlle COLETTA Sandy, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 16<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mlle BARBARY Lucie, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme BAYOL Sandrine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme TANNOUS Suzanne, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme MOUNGANG Doris, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme DIOP Mame Volimata, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme GAZET Caroline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 17 décembre 2008, Mme DHOS Isabelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mlle ASTIER Christine, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 18<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mlle TIRANT Céline, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 18<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme BOUSSON Catherine, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 18<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mlle PITTELLA Isabelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 5 janvier 2009, Mme LARRAT Marie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme CHAOUI BOUDGHANE Violène, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme BENHAMOU Liliane, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme CLAVREUL Yvette, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme LEVALOIS Line, infirmière puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mme BRUGIE Sylvie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mlle TESSIER Annie, infirmière de classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mlle DARDEK Noria, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 janvier 2009, Mlle WILLIAM Adriana, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2009, Mme LE GOFF Maria, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 février 2009, Mme SAVIOZ Isabelle, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 février 2009, Mme HENNEQUEZ Isabelle, agent de service, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

#### **Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secteurs — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme FERRAND Françoise, éducatrice chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 6<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme LELLOUCHE Joëlle, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 9<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle BOUTILLOT Cécile, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance), pour la crèche collective à Paris 16<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme BELLAN Martine, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle GINESTAR Elisabeth, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme ALZY Hélène, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 5<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme FERRAND Françoise, éducatrice chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 6<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme LELLOUCHE Joëlle, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 9<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme PACHEVIE Véronique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme GARSULT Solange, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle LAPEYRE Françoise, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme JAOUEN Isabelle, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme PETIT Danièle, éducatrice chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme DEVAUCHELLE Odile, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme BOULLE Marie-Pierre, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, M. LEVASSEUR Benoît, puériculteur, est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme SUSINI Martine, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle SCHAEFFER Stéphanie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle BOUTILLOT Cécile, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 16<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme MAGNIN Valérie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle COURTOIS Evelyne, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme BARATHIER Clélia, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 18<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle LE GOFF Stéphanie, directrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 18<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle BARTOLO Fabienne, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et la halte-garderie à Paris 19<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle GOLDEN Sylvia, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme DABIN Marie-Françoise, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme BENHIZIA Catherine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme LURASCHI Anne, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme MARCHAND AIT BAHADDOU Catherine, puéricultrice hors classe, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme ZENED Anne, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants maternel à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme LAMY Danielle, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme Riant Véronique, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 20<sup>e</sup>.

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secteurs — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme CAMPOY Anne, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 3<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme MGHEZZI Aziza, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 5<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme DAUVILLIERS Célia, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 8<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme GANERO Sophie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 9<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle BOURDIAU Valérie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 10<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle FRONAY Françoise, auxiliaire de puériculture chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme DEVAMBEZ Nathalie, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle COURTADON Audrey, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme SANTELLI Christelle, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme BEAULANDE Nathalie, secrétaire médicale et sociale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle LIZERE Micheline, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme DU BOISLOUVEAU Anne, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle AHLINVI Sonia, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme MINGOU Séverine, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme CAMPOY Anne, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 3<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme HORVATH Chiham, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direc-

tion des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 4<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme DESMETS Joëlle, agent de service intérieur, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 4<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme AMDAOUD Dahbia, éducateur de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 5<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme LECONTE Laurence, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 5<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme MGHEZZI Aziza, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 5<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme DAUVILLIERS Célia, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 8<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme BERDIN Muriel, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 8<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme GANERO Sophie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 9<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, M. YARDE Robert, infirmier, est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 10<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme LACOUR Isabelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 10<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle BOURDIAU Valérie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 10<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle CAILLE Christine, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 11<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme LE MARRE Nelly, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle OBERTAN Rosite, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme ENKAOUA Madeleine, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle FRONAY Françoise, auxiliaire de puériculture chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme DEVAMBEZ Nathalie, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme JOLY Anne-Marie, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle COURTADON Audrey, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme SANTELLI Christelle, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle BONTEMS Marie-Annick, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, M. DI MARCO Lionel, éducateur de jeunes enfants, est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle LIZERE Micheline, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme CHAUSSE Corinne, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme DU BOISLOUVEAU Anne, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle YIBOE Célestine, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 14<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme REVERBERI Gislaïne, secrétaire médicale et sociale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 14<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme KHALIFE Nhala, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 14<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme TALBOT Isabelle, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme FARASH-TASOGHI Isabelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme HAMEL Marie-Paule, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 16<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme AVIAS Brigitte, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances

du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme DAUTRY Marylène, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme LEUNG KAM Catherine, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme JACQUEMINET Dominique, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme MARCILLET Véronique, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme FERGA Jani, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle BONIFACJ Angèle-Marie, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle CHAPELON Adeline, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme GONZALES Valérie, secrétaire médicale et sociale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 18<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme BREGAUD Bernadette, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 18<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme VAULOUP Béatrice, secrétaire médicale et sociale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-

garderie à Paris 18<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle AHLINVI Sonia, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme BOUIBED Mariama, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle BELLUT Maude, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme DAUTAIS Elen, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme MINGOU Séverine, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle MELCHIOR Géraldine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme DUMOULIN Anne, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme BENICHOU Elisabeth, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle CASTELLI Céline, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle JOLY Anne-Marie, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme MORELLE Sylvie, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mlle GARCIA Céline, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants maternel à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, M. MEGE Fabien, éducateur de jeunes enfants, est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme BOUTTEFROY Sylvie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme MEBARKI Malika, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme YAHMI Sonia, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 11 mars 2009, Mme CHOUTEAU Wassila, secrétaire, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

## DEPARTEMENT DE PARIS

### Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Affaires Scolaires). — Modificatif.

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2515-1, L. 2512-8, L. 3221-1, L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même Code ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 29 septembre 2008 fixant l'organisation de la Direction des Affaires Scolaires ;

Vu l'arrêté en date du 29 septembre 2008 déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général à Mme Catherine MOISAN, Directrice des Affaires Scolaires ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services Administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté susvisé du 29 septembre 2008 est modifié ainsi qu'il suit :

A l'article 1 :

b) *Substituer* le nom de Mme Marianne de BRUNHOFF, sous-directrice de l'action éducative et périscolaire à celui de M. Bernard BONNASSIEUX, sous-directeur de l'action éducative et périscolaire.

*Ajouter* à la fin du paragraphe b) :

— La signature du Maire de Paris, Président du conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée, dans les conditions définies à l'alinéa précédent, à M. Claude COQUART, Directeur de projet, pour l'ensemble des arrêtés, actes et décisions préparés par les différents services de la Direction des Affaires Scolaires.

A l'article 3 :

— pour la commission d'ouverture des plis :

*substituer* le nom de Mme Sabine GIRAUD, attachée principale d'administrations parisiennes, à celui de Mme Martine ROBIN.

— pour la commission de proposition d'attribution et de sélection des candidats en procédure restreinte :

*substituer* le nom de Mme Sabine GIRAUD, attachée principale d'administrations parisiennes, à celui de Mme Martine ROBIN.

A l'article 4 :

II — Sous-Direction de l'Administration générale et de la Prévision Scolaire

a) Service des Ressources Humaines :

*Substituer* le nom de M. Olivier BOUCHER, administrateur hors classe, Adjoint au sous-directeur, à celui de Mme Claire CHERIE.

*Ajouter* le 2<sup>e</sup> alinéa suivant :

Mme Fanny AZEMA, attachée principale d'administrations parisiennes, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BOUCHER, pour l'ensemble des arrêtés, actes et décisions relevant de la compétence du service des ressources humaines.

Bureau de gestion des personnels :

*Substituer* le nom de Mme Fanny AZEMA, attachée principale d'administrations parisiennes, à celui de Mme Marine NEUVILLE.

Bureau de la formation des personnels :

*Substituer* le nom de Mme Amandine ROUAH, attachée d'administrations parisiennes, à celui de Mme Dominique NICOLAS.

Bureau de la synthèse et de l'exécution budgétaire :

*Substituer* le nom de Mme Sabine GIRAUD, attachée principale d'administrations parisiennes, à celui de Mme Martine ROBIN.

III — Sous-Direction des Etablissements du Second Degré

a) Bureau des affaires générales, juridiques et financières :

*Ajouter* l'alinéa :

5 — votes aux assemblées générales de copropriété ou d'associations syndicales de propriétaires dans le cadre de la représentation du Département de Paris et les actes y afférents.

c) Bureau des travaux :

— *supprimer* M. Julien SCHIFRES, attaché d'administrations parisiennes.

IV Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur

a) Bureau de la coordination et des écoles supérieures municipales :

*Ajouter* après M. Jean CAMBOU, attaché :

— principal d'administrations parisiennes.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 16 mars 2009

Bertrand DELANOË

**Retrait d'agrément concernant la structure Petite Enfance type crèche familiale située 15, rue Modigliani, à Paris 15<sup>e</sup>, anciennement gérée par la Ville.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47 ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1986 autorisant la Ville de Paris à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, sis 15, rue Modigliani, à Paris 15<sup>e</sup>, type crèche collective et crèche familiale pour 83 enfants en crèche collective, en accueil régulier, présents simultanément âgés de moins de 3 ans et dans les possibilités de garde de 5 assistantes maternelles agréées, en crèche familiale, en accueil régulier ;

Vu l'attestation en date du 9 mars 1998 émanant de la Sous-Direction de la Petite Enfance limitant la capacité d'accueil de la crèche familiale située 15, rue Modigliani, à Paris 15<sup>e</sup>, à 10 enfants présents simultanément ;

Vu la décision du Maire de Paris de fermer la section crèche familiale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 30 décembre 1986 est abrogé.

Art. 2. — La section crèche familiale est fermée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Art. 3. — La Ville de Paris est autorisée à faire fonctionner, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, sis 15, rue Modigliani, à Paris 15<sup>e</sup>.

Art. 4. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 83 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans.

Art. 5. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente abrogation, qui sera

publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mars 2009

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Sous-Directrice de la Petite Enfance*

Sylvie MAZOYER

**Autorisation donnée à l'Association « La Goutte de Lait Saint-Léon » pour le fonctionnement d'un centre de protection maternelle et infantile situé 4, rue Vigée Lebrun, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1423-1, L. 2111-1 à L. 2111-4 et L. 2112-1 ;

Vu le décret 92-785 du 6 août 1992 relatif à la protection maternelle et infantile ;

Vu l'arrêté du 22 février 2000 autorisant l'Association « La Goutte de Lait Saint-Léon » dont le siège social est situé 11 bis, place du Cardinal Amette, à Paris 15<sup>e</sup>, à faire fonctionner un centre de protection maternelle et infantile situé 11 bis, place du Cardinal Amette, à Paris 15<sup>e</sup> ;

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 22 février 2000 est abrogé.

Art. 2. — L'Association « La Goutte de Lait Saint-Léon » est autorisée à faire fonctionner un centre de protection maternelle et infantile situé 4, rue Vigée Lebrun, à Paris 15<sup>e</sup>, à compter du 2 mars 2009.

Art. 3. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mars 2009

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Sous-Directrice de la Petite Enfance*

Sylvie MAZOYER

**ASSISTANCE PUBLIQUE -  
HOPITAUX DE PARIS**

**Arrêté directorial n° 2009-0067 DG portant délégation de la signature du Directeur Général. — Modificatif.**

Le Directeur Général  
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article L. 6143-7, R. 6143-38, R. 6147-1 et D. 6143-33,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2006-0311 DG du 19 octobre 2006 modifié, donnant délégation permanente de signature aux directeurs d'hôpitaux, de groupes hospitaliers, de services généraux et au directeur du siège,

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté directorial n° 2006-0311 DG du 19 octobre 2006 susvisé est modifié comme suit :

— Agence générale des équipements et produits de santé :

- Mme ALBERT, Directrice, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009.

— Hôpital Vaugirard - Gabriel Pallez :

- Mme BURDET, Directrice, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009.

Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté directorial n° 2006-0311 DG du 19 octobre 2006 susvisé est modifié comme suit :

Hôpital Ambroise Paré :

— Mme CARPENTIER, Directeur Adjoint ;

— Mme FOURRIER, Directeur Adjoint ;

— Mme LEMAIRE, Directeur Adjoint ;

— Mme MILLIET de FAVERGES, Directeur Adjoint ;

— Mme TALNEAU, attaché d'administration ;

— Mme ETORE, attaché d'administration ;

— Mme VERDIER, coordinatrice générale des soins ;

— M. STAHL, ingénieur en chef ;

— M. BELHANINI, ingénieur principal ;

— Mme AUBERT, adjoint des cadres.

Groupe hospitalier Raymond Poincaré - Hôpital maritime de Berck :

— Mme GUILLOPE, Directeur Adjoint ;

— M. MENUET, Directeur Adjoint ;

— M. LALLEMAND, Directeur Adjoint ;

— Mme LESTIENNE, Directeur Adjoint ;

— Mme JOUANNET, attaché d'administration ;

— M. GHOMARI, ingénieur en chef ;

— Mme MARTEL, attaché d'administration (pour l'hôpital de Berck) ;

— M. PARMENTIER, ingénieur subdivisionnaire (pour l'hôpital de Berck).

Hôpital Saint-Antoine :

— M. LAGIER, Directeur Adjoint ;

— Mme LATGER, Directeur Adjoint ;

— M. PELLE, Directeur Adjoint ;

— Mme FIORI, attaché d'administration ;

— Mme BEAUCHAMP, adjoint des cadres hospitaliers ;

— M. MORENVAL, Directeur Adjoint.

Groupe hospitalier Broca - La Rochefoucauld - La Collégiale :

— Mme SCANDELLA, Directeur Adjoint ;

— Mme GAYET de GASQUET, Directeur Adjoint.

Art. 3. — Le Secrétaire Général et les directeurs des hôpitaux concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 mars 2009

Benoît LECLERCQ

## PREFECTURE DE POLICE

### Arrêté n° 2009-00218 modifiant l'arrêté préfectoral n° 98-11187 du 22 juillet 1998 modifié, interdisant l'arrêt des véhicules devant certains établissements.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 98-11187 du 22 juillet 1998 modifié, interdisant l'arrêt de véhicules devant certains établissements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au second alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient pour des raisons de sécurité de maintenir dégagés en permanence les abords de certains immeubles, notamment les établissements scolaires et les établissements de garde d'enfants ;

Sur proposition du Directeur du Cabinet ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté préfectoral n° 98-11187 du 22 juillet 1998 modifié, interdisant l'arrêt de véhicules devant certains établissements est modifié comme suit :

9<sup>e</sup> arrondissement :

*ajouter :*

— La Fayette (rue), au droit du numéro 31, soit 3 emplacements.

Art. 2. — Les véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur du Cabinet, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 13 mars 2009

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Préfet, Directeur du Cabinet*

Christian LAMBERT

### Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 87, rue de Patay, à Paris 13<sup>e</sup> (arrêté du 6 mars 2009).

Immeuble sis 33, rue Ménilmontant, à Paris 20<sup>e</sup> (arrêté du 10 mars 2009).

### Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés abrogeant des arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 115, rue de Montreuil, à Paris 11<sup>e</sup> (arrêté du 10 mars 2009).

L'arrêté de péril du 31 octobre 2007 est abrogé par arrêté du 10 mars 2009.

Immeuble sis 5, rue d'Alsace, à Paris 10<sup>e</sup> (arrêté du 11 mars 2009).

L'arrêté de péril du 28 juin 2007 est abrogé par arrêté du 11 mars 2009.

## AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 09-0955 portant nomination de la Présidente et de sa suppléante à la Commission Consultative Paritaire du Titre III du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 25 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, susvisée et relatif aux agents non-titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 69 du 11 juillet 2003 créant une Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents non-titulaires de droit public du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, et notamment son article 25 ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 26 mai 2008 donnant délégation de signature à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La présidence de la Commission Consultative Paritaire du Titre III du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est assurée par Mme Emmanuelle BECKER, Conseillère de Paris et membre du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle BECKER, la présidence de la Commission Consultative Paritaire sera assurée, par la Présidente suppléante, Mme Léa FILOCHE, Conseillère de Paris et membre du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Art. 3. — L'arrêté du 10 juin 2008 est abrogé.

Art. 4. — La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté

qui fera l'objet d'une publication au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 mars 2009

Bertrand DELANOË

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 09-0956 désignant les représentants de l'administration au sein de la Commission Consultative Paritaire du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 25 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, susvisée et relatif aux agents non-titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 69 du 11 juillet 2003 créant une Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents non-titulaires de droit public du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, et notamment son article 25 ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 26 mai 2008 donnant délégation de signature à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de l'administration au sein de la Commission Consultative Paritaire du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris :

1°) En qualité de représentants titulaires :

- La Directrice Générale ;
  - Le Directeur Adjoint ;
  - La chargée de la Sous-Direction des Interventions Sociales ;
  - La Sous-Directrice des services aux retraités parisiens ;
  - Le Chef du Service des ressources humaines ;
  - La Directrice de la 7<sup>e</sup> section ;
  - Le Directeur de la Résidence Furtado Heine.
- 2°) En qualité de représentants suppléants :
- Le Chef du Service des finances et du contrôle ;
  - La Chef du Bureau des dispositifs d'hébergement, d'urgence et d'insertion ;
  - La Chef du Service de la logistique et des achats ;
  - La Chef du Service des Interventions Sociales ;
  - Le Chef du Bureau des actions d'animation et de soutien à domicile ;
  - Le Chef du Bureau de l'analyse, du budget et de la prospective ;
  - Le Chef du Bureau des rémunérations et des retraites.

Art. 2. — L'arrêté n° 05-0635 du 1<sup>er</sup> mars 2005 modifié est abrogé.

Art. 3. — La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 mars 2009

Bertrand DELANOË

**Crédit Municipal de Paris. — Arrêté n° 4 fixant les tarifs des prêts sur gages applicables à compter du 16 mars 2009.**

Le Directeur Général  
de la Caisse de Crédit Municipal de Paris,

Vu les articles L. 514-1, L. 514-2, L. 514-3 et L. 514-4 du Code monétaire et financier ;

Vu le décret n° 55-622 du 20 mai 1955 modifié par la loi 92-518 du 15 juin 1992, portant statut des Caisses de Crédit Municipal ;

Vu le décret n° 89-79 du 8 février 1989 et le décret n° 92-1294 du 11 décembre 1992 relatifs aux Caisses de Crédit Municipal ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 17 février 2006 portant nomination du Directeur Général de la Caisse ;

Vu le décret n° 2008-1402 du 19 décembre 2008 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Caisses de Crédit Municipal ;

Vu le décret n° 2008-1404 du 19 décembre 2008 relatif à l'activité des Caisses de Crédit Municipal ;

Arrête :

Article premier. — Les tarifs des prêts sur gages sont, à compter du 16 mars 2009 :

- Prêts de 30 € : exonération des droits de garde et intérêts de 4 % l'an, soit un TAEG annuel de 4 % ;
- Prêts de 31 à 150 € : droit de garde de 3 % et intérêts de 6,90 % l'an, soit un TAEG annuel de 9,90 % ;
- Prêts de 151 à 1 524 € : droit de garde de 3 % et intérêts de 12,90 % l'an, soit un TAEG annuel de 15,90 % ;
- Prêts supérieurs à 1 524 € : droit de garde de 1 % et intérêts de 8,90 % l'an, soit un TAEG annuel de 9,90 % ;
- Frais d'opérations par correspondance : 7 € pour le renouvellement d'un contrat, 12 € pour un dégagement de contrat autorisé uniquement pour les bijoux en France métropolitaine ;
- Frais de règlement d'un boni par correspondance : 0 € ;
- Frais de relance par lettre recommandée : 0 € ;
- Frais de relance pour chèque impayé : 0 € ;
- Frais d'édition d'un duplicata de contrat de prêt sur gages : 7 €.

Le Directeur des Services Opérationnels a la possibilité d'extourner tout ou partie de ces frais pour tenir compte de situations sociales particulières.

Art. 2. — Les arrêtés de tarification des prêts sur gages antérieurs sont abrogés.

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris au titre du contrôle de la légalité ;  
— Mme l'Agent Comptable du Crédit Municipal de Paris.

Fait à Paris, le 13 mars 2009

Bernard CANDIARD

## COMMUNICATIONS DIVERSES

### **Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un examen professionnel pour l'intégration dans le grade d'adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2<sup>e</sup> classe, spécialité sécurité incendie (F/H).**

Un examen professionnel pour l'intégration dans le grade d'adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2<sup>e</sup> classe, spécialité sécurité incendie (F/H) sera ouvert pour 64 postes, à partir du 22 juin 2009.

Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires intégrés dans le corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage au 1<sup>er</sup> août 2007 en application de l'article 14 de la délibération DRH 2007-28 des 16 et 17 juillet 2007 susvisée, exerçant les fonctions relevant de la spécialité « sécurité incendie » et titulaires de l'un des titres fixés par l'arrêté du 18 septembre 2008.

Les dossiers d'inscription pourront être retirés du 6 avril 2009 au 7 mai 2009 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels administratifs et techniques — Pièce 231 — Téléphone : 01 42 76 56 36 ou 01 42 76 76 50 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux délivrés par la Ville de Paris.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 mai 2009 inclus - 16 h.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés sur place après 19 mai 2009, à 16 h, ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 15 mai 2009 (tarif en vigueur, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

### **Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'examens professionnels pour l'accès au corps des professeurs des conservatoires de la Commune de Paris (F/H) — spécialité danse : discipline danse classique — spécialité musique : disciplines formation musicale, accompagnement musique, hautbois, orgue.**

Des examens professionnels seront ouverts à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009 pour le recrutement de professeurs des conservatoires de la Commune de Paris.

Peuvent faire acte de candidature les assistant(e)s spécialisé(e)s d'enseignement artistique justifiant de 10 années de services effectifs dans le corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique, à l'exclusion des services de non-titulaires ou de vacataires.

Le nombre de poste budgétaire vacant est fixé à 9 répartis de la manière suivante selon les spécialités :

#### Spécialité Danse :

— Discipline danse classique : 1 poste budgétaire.

#### Spécialité Musique :

— Discipline accompagnement musique : 4 postes budgétaires.

— Discipline orgue : 1 poste budgétaire.

— Discipline formation musicale : 2 postes budgétaires.

— Discipline hautbois : 1 poste budgétaire.

Les dossiers d'inscriptions pourront être retirés du 24 avril 2009 au 29 mai 2009 à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels de l'enfance, de la santé, sociaux et de sécurité — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au

moyen des dossiers de candidature délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscriptions déposés après le 29 mai 2009, 17 h, ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 29 mai 2009 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

## POSTES A POURVOIR

### **Direction des Finances. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris.**

Poste : Adjoint à la Sous-Directrice des Ressources et du Contrôle de Gestion.

Contact : Mme Nathalie BIQUARD, Sous-Directrice des Ressources et du Contrôle de Gestion — Téléphone : 01 42 76 22 70.

Référence : DRH BES/DF - 312.

### **Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).**

Poste numéro : 19410.

#### LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Réserves mutualisées des musées de la Ville de Paris — 83, avenue du Président-Wilson, 93200 La Plaine Saint-Denis.

#### NATURE DU POSTE

Titre : régisseur, responsable des réserves mutualisées de la Ville de Paris.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Chef du Bureau des musées. En encadrement d'une équipe de trois adjoints techniques.

Attributions : mission générale : assurer, en collaboration avec les conservateurs concernés, le suivi de la conservation préventive, des mouvements d'œuvres, les activités et le bon fonctionnement général des réserves. Liaisons fonctionnelles : le régisseur travaille en étroite collaboration avec les musées concernés et les services hebdomadaires du Bureau des musées. Il est en relation constante avec les représentants du bailleur des locaux de réserve. 1. Activités principales liées au bâtiment : organisation de la vie dans les réserves : rondes, inspections, ménage, accompagnement des entreprises, gestion des incidents ponctuels, gestions des matériels. Suivi et gestion du climat : relevé, analyse et synthèse hebdomadaire du climat obtenu sur le site ; alerte et gestion en temps réel des anomalies en liaison avec les musées, bilan annuel. Suivi de la gestion de la lumière dans les salles : stores et éclairage : vérifier le bon fonctionnement de l'éclairage et son adéquation à la bonne conservation des œuvres. 2. Activités principales liées aux œuvres. Organiser et encadrer certains mouvements d'œuvres, sur la demande des conservateurs en charge des collections : restaurations, prises de vue, acquisitions, retour et départ de prêt, retour et départ d'exposition. Sûreté et sécurité des œuvres : accès, suivi des activités liées à la sûreté et sécurité des œuvres en liaison avec le responsable sécurité / sûreté du Bureau des musées. Plan de sauvegarde des œuvres : initier un Plan de sauvegarde des réserves mutualisées en concertation avec les musées concernés. 3. Encadrement de l'équipe des 3 adjoints techniques : suivi opérationnel, planning, formation, etc... 4. Suivi des activités sur le site ; Coordination et planning des visites et des livraisons annoncées par chacun des musées ; Bilan annuel des mouvements d'œuvres sur le site ; Accueil des personnes, personnel des musées, visiteurs extérieurs, restaurateurs, photographes, chercheurs envoyés par les musées ; Bilan annuel des activités sur le site.

Conditions particulières : nécessité de travailler avec plusieurs musées différents ; gestion de deux sites distincts (site principal et annexe).

## PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : formation à la manipulation des œuvres.

Qualités requises :

N° 1 : sens des relations, diplomatie ;

N° 2 : rigueur et sens de l'organisation, capacité à gérer une équipe ;

N° 3 : compétences en conservation préventive ;

N° 4 : expérience dans ce domaine souhaitable ;

N° 5 : discrétion.

Connaissances particulières : maîtrise de l'informatique.

## CONTACT

M. Kévin RIFFAULT, Chef du Bureau des musées — 70, rue des Archives, 75003 Paris — Téléphone : 01 42 76 83 61.

### Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 19445.

## LOCALISATION

Direction des Ressources Humaines — Bureau des projets — 2, rue de Lobau, 75004 Paris — Accès : métro « Hôtel de Ville ».

## NATURE DU POSTE

Titre : Chef de projet de gestion des ressources humaines.

Contexte hiérarchique : mission refonte du système d'information des ressources humaines. L'agent sera rattaché au chef du bureau des projets.

Attributions : la Ville de Paris a entrepris la refonte de son Système d'Information de Gestion des Ressources Humaines (S.I.R.H.). Le S.I.R.H. global sera organisé en plusieurs composants : le premier assurant la gestion administrative et la paie, à partir du progiciel HR-ACCESS qui est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ; le second couvrant l'ensemble des autres domaines (formation, recrutement, gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences, relations sociales, œuvres sociales, santé et sécurité au travail), désigné par « système GRH ». La mise à disposition des fonctions du système GRH se fera par étapes successives de mi 2007 à fin 2010. Dans ce cadre, la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris souhaite renforcer l'équipe de la maîtrise d'ouvrage. Cette équipe travaille en relation avec les directions et le maître d'œuvre DSTI. Le ou la chef de projet GRH prend en charge les actions de maîtrise d'ouvrage pour un ou plusieurs domaines composant la GRH selon la taille et la charge induite. En particulier, il ou elle conduit l'élaboration des cahiers des charges nécessaires à l'appel d'offres, l'expression plus détaillée des besoins fonctionnels pour la personnalisation du progiciel et la préparation et l'exécution des tests pour valider l'application livrée.

## PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : très bonne connaissance de la gestion des ressources humaines ;

N° 2 : excellentes capacités d'analyse et de synthèse ;

N° 3 : qualités relationnelles et une aptitude à la rédaction.

Connaissances particulières : la connaissance d'un progiciel de GRH et la participation à un projet de mise en œuvre seraient appréciées.

## CONTACT

Marie-Georges SALAGNAT — Bureau des projets — 2, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 48 42 — Mél : marie-georges.salagnat@paris.fr.

### Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 19447.

## LOCALISATION

Direction des Ressources Humaines — Sous-Direction des interventions sociales et de la santé — 2, rue de Lobau, 75004 Paris — Accès : métro « Hôtel de ville ».

## NATURE DU POSTE

Titre : chargé de la logistique et des travaux.

Attributions : encadrement de la section courrier/logistique de la D.R.H. ; Etablissement du plan de travaux et suivi des réalisations en collaboration avec les correspondants de la D.P.A. ; Etablissement et suivi du plan d'équipement en liaison avec les services de la D.R.H. ; Organisation des opérations de logistique ; Archives.

Conditions particulières : mobilité, pratique de l'informatique.

## PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : formation scientifique et/ou technique.

Qualités requises :

N° 1 : sens des relations humaines et du contact ;

N° 2 : esprit d'initiative et d'organisation ;

N° 3 : bonnes connaissances techniques.

## CONTACT

François-Xavier MEYER — Sous-Direction des interventions sociales et de la santé — 2, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 51 39.

### Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 19317.

## LOCALISATION

Direction des Affaires Scolaires — DASCO — 3, rue de l'Arsenal, 75004 Paris — Accès : Sully Morland — Bastille.

## NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) du contrôle de gestion et des indicateurs de pilotage.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de la Directrice des Affaires Scolaires.

Attributions : la Direction des Affaires Scolaires a pour tâche d'assurer sur la Ville (Ville et Département) les missions : d'accueil scolaire (construction, entretien, fonctionnement d'environ 800 écoles et établissements scolaires) ; de gestion des activités périscolaires (interclasse, garderie, activités du soir, centres de loisirs, restauration scolaire). Son budget : (670 M d'euros) et ses effectifs (8 035 agents) en font une des principales directions en charge des services publics de proximité à Paris. La Direction est organisée en 5 sous-directions fonctionnelles et 9 circonscriptions scolaires qui constituent l'échelon déconcentré. Contenu du poste : le responsable du contrôle de gestion est l'interlocuteur privilégié de la Direction concernant les questions de contrôle de gestion. A ce titre, il est le correspondant de la cellule de pilotage

du Secrétariat Général et alimente l'ensemble des tableaux de bord de la Direction. Animateur du réseau de contrôle de gestion dans les différentes structures de la Direction (centrale et services déconcentrés). Il diffuse une culture de gestion notamment auprès des échelons déconcentrés par la mise en place d'outils partagés, la formation de leurs personnels à la définition de tableaux de bord et d'indicateurs de pilotage. Au-delà du contrôle de gestion proprement dit, il s'agit d'imaginer et mettre en place les indicateurs de pilotage permettant d'aider à la prise de décisions, d'améliorer les indicateurs d'objectifs et de moyens (tableaux de bord) : il produit tous les indicateurs d'activité et tableaux de bord afin de répondre aux demandes extérieures à la Direction (observatoire des familles etc).

Conditions particulières : pas de responsabilité d'encadrement.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : capacité de dialogue et d'écoute à tous les niveaux ;

N° 2 : rigueur dans l'analyse, aptitude à la synthèse ;

N° 3 : aptitude à la lecture des budgets (mais ce n'est pas un poste budgétaire).

Connaissances particulières : connaissance approfondie du tableur Excel. Utilisation de BO.

#### CONTACT

Catherine MOISAN — Direction des Affaires Scolaires — 3, rue de l'Arsenal, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 22 36.

### Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 19505.

#### LOCALISATION

Direction des Affaires Scolaires — Mission Information Communication — 3, rue de l'Arsenal, 75004 Paris — Accès : métro Bastille ou Sully-Morland.

#### NATURE DU POSTE

Titre : Chef de projet multimédia — option vidéo.

Contexte hiérarchique : la chargée de mission information et communication.

Attributions : Administration de l'Intranet de la Direction en collaboration avec l'ensemble des services de la DASCO ; Administration des portails Web des directeurs d'écoles et des principaux de collèges ; Administration de [www.education.paris.fr](http://www.education.paris.fr), en lien avec le service multimédia de la Direction de l'Information et de la Communication et les cabinets d'élus. L'administration de ces différents supports multimédias exige : Organisation et mise en valeur des contenus ; Travail sur l'ergonomie ; Développement de nouveaux moyens d'animation tels que la vidéo. Missions du service : la mission information et communication est responsable de l'ensemble de la communication interne et externe de la Direction. Pour l'essentiel, cette mission, composée d'une dizaine d'agents de catégories B et C, prend en charge : la stratégie en matière de communication aux agents ; l'édition de supports à l'attention du grand public ou de publics ciblés (directeurs d'école...) ; la participation à des événements ponctuels ou récurrents, l'administration des divers supports multimédias etc.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : maîtrise du média Internet et des outils techniques et vidéo (photoshop, flashs, inDesign, Movie maker ou équivalents) ;

N° 2 : connaissance des problématiques de la communication en ligne ;

N° 3 : aisance rédactionnelle ;

N° 4 : sens du contact, esprit d'équipe ;

N° 5 : sens de l'organisation, rigueur.

#### CONTACT

Mme Isabelle KNAFOU, chargée de Mission Information et Communication — Bureau Mission Information Communication — 3, rue de l'Arsenal, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 37 50 — Mél : [isabelle.knafou@paris.fr](mailto:isabelle.knafou@paris.fr).

### Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'Ingénieur ou technicien confirmé (F/H), emploi à pourvoir par détachement.

#### LOCALISATION

E.I.V.P. — Régie administrative dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale — 15, rue Fénélon, 75010 Paris — Métro : Poissonnière, RER : Gare du Nord.

#### NATURE DU POSTE

Fonction : responsable des services informatiques de la Régie administrative E.I.V.P.

Mission globale du service : L'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques, et dans la fonction publique territoriale. Elle est érigée en régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Environnement hiérarchique : le Directeur et le Secrétaire Général.

Description du poste : sous l'autorité du Directeur et du Secrétaire Général et en liaison avec le responsable du département informatique,

Ses missions consistent :

— conception de l'architecture des systèmes informatiques et de télécommunications de l'E.I.V.P. et des marchés y afférents,

— responsable du développement prospectif et innovation en NTIC,

— mise en œuvre de la numérisation des archives documentaires et de la dématérialisation des dossiers de personnels, des achats et de la comptabilité,

— gestion des programmes de gestion financière, de ressources humaines et de marchés publics,

— coordonateur du site internet de l'Ecole tant pour la partie technique, les informations légales (délibérations, marchés publics...) que pour les développements recherche, élèves,

— coordination des investissements et achats informatiques en liaison avec la commande publique,

— coordination, gestion, renouvellement du parc informatique,

— conception, organisation et évolution du site internet de l'Ecole et des sites annexes qui y sont rattachés,

— coordination et gestion des logiciels de recherche et de développement des applications informatiques (4D, logiciels scientifiques...),

— avec les enseignants, les élèves et les doctorants, développement des connaissances informatiques des élèves et doctorants,

— mise en œuvre du réseau des activités d'enseignement, de formation continue et des solutions innovantes de capitalisation des connaissances,

Interlocuteurs : Enseignants, élèves, équipe administrative de l'Ecole, le chef du département informatique et réseau.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Formation souhaitée : Ingénieur ou technicien supérieur confirmé :

- Formation aux nouvelles technologies,
- possède une expérience de veille technologique,
- expérience de gestion d'un parc informatique (200/300 postes) et de réseaux complexes (informatique, télécommunications).

Aptitudes requises :

- sens de l'initiative et de l'organisation,
- qualités relationnelles,
- aptitudes comptables et informatiques.

Emploi à pourvoir par détachement (souhaité) ou, à défaut, par la voie contractuelle.

**CONTACT**

Marc GAYDA, Secrétaire Général de l'E.I.V.P., Ecole Supérieure du Génie Urbain — 15, rue Fénelon, 75010 Paris.

Candidature exclusivement par voie électronique : mél : eivp@eivp-paris.fr.

Date de la demande : mars 2009.

Poste à pourvoir immédiatement.

**Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste à pourvoir par détachement, attaché(e) ou S.A. expérimenté(e) (contractuel possible sur C.D.D. d'un an).**

**LOCALISATION**

E.I.V.P. — Régie administrative dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Métro : Poissonnière, RER : Gare du Nord.

**NATURE DU POSTE**

Fonction : responsable de la commande publique.

Mission globale du service : L'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques, et dans la fonction publique territoriale.

Environnement hiérarchique : le Secrétaire Général de l'Ecole.

Description du poste :

Sous l'autorité du Secrétaire Général, le responsable de la commande publique a pour mission :

- de proposer la politique de la commande publique de l'Ecole et, dans ce cadre, de conduire ou participer à des groupements publics d'achats,
- de recueillir la définition des besoins des services et de les traduire en stratégie achats/marchés,
- de conduire les procédures de consultation, de négociation avec les entreprises et d'assurer le secrétariat de la Commission interne des marchés et de la commission d'appel d'offres,
- d'actualiser les tableaux de bord de suivi des achats et marchés afin d'assurer l'information des services et d'optimiser la commande publique,
- en outre, le responsable de la commande publique a pour mission complémentaire,
- de suivre les recettes et coordonner les achats et marchés financés par la taxe d'apprentissage versée par les entreprises,
- de suivre les recettes et de coordonner les achats et marchés effectués dans le cadre des contrats de recherche

de l'Ecole et de conduire l'action des auditeurs sur les contrats internationaux en liaison avec les enseignants chercheurs,

- de conduire auprès du secrétaire général des missions d'assistance destinées à faciliter le fonctionnement de l'établissement et d'assurer une veille juridique sur les commandes et marchés publics.

Interlocuteurs : enseignants, responsables de recherches, élèves, équipe administrative de l'Ecole, fournisseurs, autres organismes ou établissements à associer dans le cadre de la constitution de groupements d'achats publics.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Formation souhaitée : connaissance des règles de gestion et expérience dans la passation des marchés publics, connaissances budgétaires et comptables.

Grade : poste ouvert en détachement à un attaché de collectivité territoriale (contractuel possible).

Aptitudes requises :

- sens de l'initiative et de l'organisation,
- qualités relationnelles,
- sens de la négociation,
- aptitudes comptables et informatiques.

**CONTACT**

Marc GAYDA, Secrétaire Général de l'E.I.V.P., Ecole Supérieure du Génie Urbain — 15, rue Fénelon, 75010 Paris.

Candidature exclusivement par voie électronique : mél : eivp@eivp-paris.fr.

Date de la demande : mars 2009.

Poste à pourvoir dès maintenant.

**Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A ou B (F/H) — Assistant technique de restauration.**

Poste : Assistant technique de restauration (F/H — catégorie A ou B).

Attributions :

- surveiller le bon fonctionnement des restaurants scolaires dans le respect des procédures et méthodes de travail établies au travers du guide des bonnes pratiques de la Caisse des Ecoles ;
- contrôler les règles d'hygiène et de sécurité ;
- apporter son expérience professionnelle en terme de gestion et d'organisation du travail, de technique culinaire ;
- assurer ponctuellement le remplacement de la personne responsable des achats ;
- connaissances en diététique indispensables (participation à l'élaboration des menus).

Conditions particulières : bonne maîtrise de l'outil informatique et de la méthode HACCP, discrétion, expérience similaire souhaitée — Niveau BTS à bac + 3.

Localisation : cuisines du 13<sup>e</sup> arrondissement.

Les candidatures (C.V. + lettre de motivation + photo) sont à transmettre par courrier à M. le Directeur de la Caisse des Ecoles — 1, place d'Italie, 75013 Paris.

*Le Directeur de la Publication :*

Nicolas REVEL